

# QUELLES AIDES

## pour vos projets immobiliers ?

**Particuliers, professionnels, à Saint-Laurent-du-Maroni, vous pouvez bénéficier de plusieurs dispositifs d'aides pour des travaux immobiliers, dont les principaux sont exposés ci-dessous. La Sem Saint-Laurent Cœur de Ville vous accompagne pour faciliter leur obtention.**

- **La Caisse des dépôts et consignations, via la Banque des territoires**, accorde des prêts bonifiés pour l'acquisition et la rénovation de locaux commerciaux situés dans le périmètre *Action Cœur de Ville*. Vous pouvez également bénéficier d'aides de la commune à la rénovation de leurs façades et d'aides de la Communauté de communes de l'ouest guyanais à l'investissement immobilier.
- **L'État** accorde des réductions d'impôts aux propriétaires privés qui achètent et rénovent des biens immobiliers destinés à la location sur le périmètre *Action Cœur de Ville* (**dispositif fiscal Denormandie** notamment).
- **L'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et la Collectivité territoriale de Guyane (CTG)** accordent des aides à l'habitat dans le cadre de *l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU)*, associant en 2024 l'État et la ville de Saint-Laurent-du-Maroni. *L'OPAH-RU* vise la réhabilitation d'un parc de 180 logements privés en centre-ville (90 avec propriétaires occupants et 90 avec propriétaires bailleurs), de 2025 à 2029. Les aides, cumulables, sont soumises à des conditions de revenus.

### Récapitulatif des principales aides

Qui aide ?	Bénéficiaires	Types d'aides
<b>ANAH</b> (via la <b>DGTM</b> , Direction générale des territoires et de la mer)	Propriétaires bailleurs et occupants.	Subvention plafonnée pour travaux de réhabilitation et d'amélioration de logements. <b>Ma Prime Rénov'</b> pour les travaux de rénovation énergétique et <b>Prime ADAPT</b> pour les travaux visant l'autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite, dans l'habitat. Dans le cadre de l'OPAH-RU : accompagnement (études, conseil, suivi) des porteurs de projet, en plus des subventions.
<b>Commune de Saint-Laurent-du-Maroni</b>	Propriétaires bailleurs et occupants.	Subvention plafonnée pour travaux de réhabilitation et d'amélioration de logements.
<b>Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires)</b>	Propriétaires bailleurs et occupants.	Prêts bonifiés pour locaux commerciaux.
<b>CTG</b>	Propriétaires occupants.	Subvention de 50 % du montant des travaux de rénovation de bâtiments patrimoniaux (plafond d'aide de 15 000 euros).
<b>Direction générale Cohésion et Population (DGCOPOP), Fondation Patrimoine...</b>	Propriétaires bailleurs et occupants.	Subventions pour la rénovation patrimoniale de bâtiments.
<b>État</b> (ministère des Outremeres), ligne budgétaire unique ( <b>LBU</b> )	Propriétaires occupants.	Aides à l'amélioration de l'habitat dégradé.

**La Sem Saint-Laurent Cœur de Ville**  
vous accompagne pour mobiliser ces aides

#### Contact

☎ : 06 49 16 20 27 - @ : ange-marie.benoit@scet.fr